

Catalogue

Pendant la campagne des primaires Républicaines, Bruno Le Maire avait présenté un programme de 1 000 pages. Cette fois, ce sont 980 mesures qui figurent au menu de la future loi du ministre de l'Economie qui sera présentée au printemps 2018. **Bâties dans un esprit partenarial avec les députés et les chefs d'entreprise, elles abordent de nombreuses pistes concrètes et pragmatiques. Mais s'attirent déjà les foudres des syndicats de salariés, qui s'estiment exclus. Il faut encore les convaincre.**

Raphaël Legendre et Fanny Guinochet

EN S'INSTALLANT DANS LES BUREAUX de l'hôtel des ministres de Bercy, les équipes de Bruno Le Maire avaient une priorité en tête : faire qu'à la fin du quinquennat, le tissu entrepreneurial français se soit densifié, que les entreprises tricolores aient grandi et que l'écart séparant le nombre d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) se soit resserré entre les deux rives du Rhin. C'est le sens du projet de loi sur l'entreprise, que Bruno Le Maire présentera au printemps prochain.

Ce « Pacte » (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) s'est bâti sur une initiative originale. Durant deux mois, six binômes composés d'un parlementaire et d'un chef d'entreprise ont auditionné 626 institutions ou personnes. Quinze ateliers et tables rondes ont été organisés à Paris et en province. « Ce travail répond à une volonté de la majorité de travailler différemment, dans une co-construction avec la société civile, commente le député de Paris Stanislas Guérini (LREM). Avec Agnès Touraine, nous avons pu mener quatre-vingts auditions d'acteurs très différents. Un vrai travail d'évaluation qui se fait trop rarement en amont de la loi. »

L'enthousiasme est là : « On nous a dit : "Vous êtes libres, faites remonter des idées, sans censure" », raconte Olivia Grégoire, députée LREM qui a travaillé en binôme avec Clémentine Gallet, présidente de Coriolis Composite. Selon elle, les seules limites sont financières - « évidemment, on est dans un budget contraint » - ou juridiques : « Par exemple, le vieux serpent de mer sur le Small Business Act a vite été écarté, car il pose des freins juridiques. » Le vocabulaire est clairement emprunté à l'entreprise. Et assumé. Pour présenter le processus, les élus et dirigeants parlent de « kick off », de « bottom up », de « boot camp », de « brainstorm », etc.

Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a présenté son « Pacte » pour la croissance et la transformation des entreprises

Une loi pour – enfin ? – faire croître les entreprises

Concertation réelle. Au final, près de 1 000 propositions ont été déposées sur le bureau du ministre des Finances, articulées autour de six thèmes : création, croissance, transmission et rebond ; partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises ; financement des entreprises ; numérisation et innovation ; simplification et conquête de l'international. Un travail salué côté entreprises. « C'est le fruit d'une concertation réelle. Auprès des organisations bien sûr, mais aussi directement auprès des chefs d'entreprise. Ces travaux ont été menés de manière beaucoup plus désintermédiée que d'habitude, ce qui est novateur », se félicite Alexandre Montay, délégué général du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI).



SIPA PRESS

Bruno Le Maire : « Tous les sujets sont sur la table. Nous sommes là pour que les choses changent. »

Même enthousiasme côté patronal, où l'entourage de Pierre Gattaz se félicite de ces binômes « que le Medef appelait de ses vœux. C'est beaucoup plus ouvert que la concertation sur les ordonnances, où finalement, les discussions ont surtout été en bilatérales, de façon plus fermée et plus corsetée ». « Une telle concertation est assez inédite. Cela me rappelle un peu les discussions au moment de la loi Macron de 2015. On sent la filiation. Certains parlementaires nous l'ont d'ailleurs présentée comme telle », commente Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Attention cependant à ne pas se tromper de mots : consultation ne veut pas forcément dire concertation et encore moins consensus. Si la

« Une loi qui affirme haut et fort que la première richesse des entreprises, ce sont les salariés, mais qui ne leur offre pas une seule place dans le dispositif de co-construction, c'est curieux! »

volonté de travailler conjointement est affichée, il reste encore à connaître les arbitrages définitifs pour déterminer dans quelle proportion cette loi sera effectivement favorable au développement des entreprises.

Parmi les 980 propositions, toutes ne sont pas d'égale importance bien sûr. Bruno Le Maire a notamment évoqué l'épineuse question des seuils sociaux et le défi des transmissions, alors que la moitié des dirigeants d'ETI passeront la main dans les dix prochaines années. La transformation de l'objet social de l'entreprise et les questions de gouvernance et de participation salariale seront aussi un gros morceau du projet de loi. « Tous les sujets sont sur la table. Nous sommes là pour que les choses changent. Nous sommes là pour que les choses bougent », a martelé le ministre des Finances.

Certains sujets complexes pleins de chausse-trappe ont par ailleurs été évités, en particulier dans le domaine du droit. « Il n'y aura finalement pas de changement du Code civil qui affecterait la gouvernance de toutes les entreprises quelle que soit leur situation, se félicite Sophie Vermeille, présidente de Droit & Croissance. De même, l'essentiel du volet droit des faillites a été repoussé dans l'attente de la directive européenne qui se penchera dessus, c'est une excellente nouvelle. »

Claquer la porte. Les plus petites structures n'ont pas été oubliées non plus, comme en témoigne le satisfecit du syndicat des indépendants : « Nous sommes satisfaits de voir évoqués l'encadrement des frais bancaires en matière de dépassement de découvert, ainsi que la transmissibilité des données bancaires, par exemple dans le cadre d'une portabilité des comptes des professionnels indépendants », se félicite Marc Sanchez, le secrétaire général de l'organisation.

Reste que les sujets les plus sensibles ont pour l'heure été soigneusement évités. Plusieurs syndicalistes se sont étonnés que les binômes ne comportent aucun représentant des salariés. « Pour une loi qui affirme haut et fort que la première richesse des entreprises, ce sont les salariés, mais qui ne leur offre pas une seule place dans le dispositif de co-construction, c'est curieux ! », regrette un membre de la CFDT. Et sur le fond, par exemple, le sujet explosif du smic dont l'exécutif entend revoir le mode d'indexation, et dont les changements devraient prendre place dans ce véhicule législatif, n'a pas été abordé.

La méthode de concertation à la sauce Macron n'a-t-elle pas aussi ses limites ? Sur le volet réforme de l'apprentissage, les échanges sont nettement moins idylliques. Ce jeudi, les régions ont claqué la porte, et se sont retirées de ce qu'elles nomment une « pseudo-concertation ». Dans un communiqué, Régions de France s'agace : « La concertation officielle organisée par le gouvernement est d'autant plus discréditée qu'aucun partenaire ne croit sérieusement à son utilité et que la partialité de sa présidente ne fait aucun doute », poursuit l'association. Les régions accusent le gouvernement de vouloir privatiser le secteur, et d'avoir arrêté « sa ligne depuis le début du processus ». Autrement dit, le plus dur commence : avoir un grand nombre de propositions ne garantit pas, à l'arrivée, un résultat de grande ampleur.

@LEGENRA  @fannyguinochet 